

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT LOUP

Séance du 30 janvier 2024

Le trente janvier deux mille vingt-quatre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'annexe de la mairie, sous la Présidence de Monsieur DALIGAULT Gérard, Maire.

Étaient présents: M. DALIGAULT Gérard, Maire, M^{me} GUÉRIN Martine, 1^{ère} Adjointe et MM les Conseillers Municipaux, BAZIN Philippe, GODEY Jean-Louis, LESELLIER Christophe, MACÉ Jean-Luc, MARIE DIT DINARD Laurent, PINSON Dominique, VAILLANT André et M^{me} THIEULENT Valérie.

Absent :

Absents excusés: MM. BRIENS William, M. BERNARD Sébastien, 3^{ème} Adjoint, procuration à M^{me} GUÉRIN Martine, 1^{ère} Adjointe, MEYER Quentin, 2^{ème} Adjoint et M^{mes} GÉNIN Nathalie et LEMÉTAYER Anabelle.

Présents: 10

Pouvoir : 1

Votants: 11

Secrétaire de Séance : M. MACÉ Jean-Luc.

Date de la convocation : 26/01/2024.

Ordre du Jour

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 novembre 2023.

- 1) Proposition de mission du CDHAT au sujet du devenir du Presbytère.
- 2) Délibération afin d'autoriser M. Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement : opérations concernant l'église et le presbytère.
- 3) Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques d'Avranches/St Martin des Champs pour l'année scolaire 2022-2023.
- 4) Subvention pour sorties pédagogiques (collège Pierre AGUITTON à BRECEY).

Questions diverses :

- Location du logement communal situé impasse des Lauriers (ancien grand gîte) à partir du 1^{er} mars 2024.
- Armoire à livres.
- 30^{ème} édition « les rubans du patrimoine 2024 ».
- Extension du cimetière : achat du terrain.
- Labellisation « village patrimoine ».

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le trente janvier deux mille vingt-quatre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'annexe de la mairie, sous la Présidence de Monsieur DALIGAULT Gérard, Maire.

Étaient présents: M. DALIGAULT Gérard, Maire, M^{me} GUÉRIN Martine, 1^{ère} Adjointe et MM les Conseillers Municipaux, BAZIN Philippe, GODEY Jean-Louis, LESELLIER Christophe, MACÉ Jean-Luc, MARIE DIT DINARD Laurent, PINSON Dominique, VAILLANT André et M^{me} THIEULENT Valérie.

Absent :

Absents excusés: MM. BRIENS William, M. BERNARD Sébastien, 3^{ème} Adjoint, procuration à M^{me} GUÉRIN Martine, 1^{ère} Adjointe, MEYER Quentin, 2^{ème} Adjoint et M^{mes} GÉNIN Nathalie et LEMÉTAYER Anabelle.

Présents: 10

Pouvoir : 1

Votants: 11

Secrétaire de Séance : MACÉ Jean-Luc.

Date d'affichage : 05/02/2024

N ° DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	DÉCISION
2024-01-30-01	Proposition de mission du CDHAT au sujet du devenir du presbytère (étude d'opportunité et de faisabilité technico-économique)	FAVORABLE UNANIMITE
2024-01-30-02	Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024 (dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2023)	FAVORABLE UNANIMITE
2024-01-30-03	Participation aux frais de fonctionnement des écoles d'Avranches / Saint-Martin-des-Champs (année scolaire 2022-2023)	FAVORABLE UNANIMITE
2024-01-30-04	Subvention pour sorties, activités et voyages scolaires pour les enfants de SAINT LOUP	FAVORABLE UNANIMITE

PROPOSITION DE MISSION DU CDHAT AU SUJET DU DEVENIR DU PRESBYTERE:

(2024-01-30-01)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition d'Etude d'opportunité et de faisabilité technico-économique émanant du CDHAT (Saint-Lô) consulté au sujet du devenir du presbytère.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la mission proposée par le CDHAT (Saint-Lô) pour la somme de 7 700.00 € HT soit 9 240.00 € TTC.

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024 :

(2024-01-30-02)

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-1 ;

Vu l'article L 232-1 du Code des Juridictions financières ;

Considérant que le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption du budget 2024, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Qu'il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024 ;

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2023 (hors chapitre 16 Remboursement d'emprunts) = 508 627 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 127 156.75 €, soit 25 % de 508 627 €.

Montant et l'affectation des crédits :

Article 231, opération 13 : 1 200 €

Article 203, opération 19 : 9 300 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur Le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES D'AVRANCHES/SAINT MARTIN DES CHAMPS ANNEE SCOLAIRE 2022-2023:

(2024-01-30-03)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de participer aux frais de fonctionnement des écoles d'Avranches et de Saint Martin des Champs à hauteur de 645 € par élève, pour 25 élèves domiciliés à Saint Loup pour l'année 2022/2023.

Une somme totale de 16 125 € sera versée à la ville d'Avranches.

SUBVENTION POUR SORTIES, ACTIVITÉS ET VOYAGES SCOLAIRES POUR LES ENFANTS DE SAINT LOUP:
(2024-01-30-04)

Le collège Pierre AGUITTON (Brécey) sollicite une aide exceptionnelle pour une élève scolarisée en 4^{ème} et domiciliée à Saint-Loup pour un projet de séjour à l'étranger et aussi pour sa participation aux sections sportives.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide qu'une participation financière de 75 € sera versée au Foyer Socio-Educatif du collège Pierre AGUITTON (Brécey).

Questions diverses :

- Location du logement communal situé impasse des Lauriers (ancien grand gîte) à partir du 1^{er} mars 2024 : Julien est en train de réaliser le nettoyage, la peinture, bref quelques travaux d'entretien et M. POIRIER Jérôme (électricien) a réparé la VMC et installé une hotte de cuisine.
- Une armoire à livres a été installée sous le préau face à la mairie.
- 30^{ème} édition « les rubans du patrimoine 2024 » : la commune a monté un dossier au sujet de l'église romane classée de Saint-Loup restaurée pour éventuellement faire partie des 10 lauréats nationaux et prétendre à une petite subvention.
- Extension du cimetière : achat du terrain toujours en cours.
- La commune va solliciter la Labellisation « village patrimoine », suite aux travaux réalisés (restauration de l'église et aménagement du bourg).

Prochaine réunion de CM prévue le 12/03/2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Le Président,
M. DALIGAULT Gérard, Maire



Le secrétaire de séance,
M. MACÉ Jean-Luc

